

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 22 décembre 2015

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Jean-Yves NOEL

Excusé : Rémy BARGE

Procuration : Rémy BARGE à Fabrice MONNERY

Secrétaire : Patricia GUENEAU

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2015 est approuvé.

Centre International de Rencontres – Définition des différents tarifs – Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs HT tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2016, décide de maintenir un prix dégressif en fonction du nombre de jours consécutifs de location et décide de conserver uniquement la billetterie du boulodrome.

Centre de Loisirs Sans Hébergement – Définition des différents tarifs – Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement restent inchangés, tels qu'ils sont repris sur le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention unique au 1^{er} janvier 2016.

Centre Aquatique de Loisirs – Définition des différents tarifs – Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs du Centre Aquatique de Loisirs tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Centre Aquatique de Loisirs – Création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 4 emplois saisonniers de surveillants de bassin (OTAPS) à raison de 4h par semaine et 4 emplois saisonniers de surveillants de bassin (OTAPS) à raison de 8h par semaine, dans la limite de 6 mois.

Embauche de scolaires pendant les mois de juillet et août 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter pour l'année 2016, 5 scolaires pendant le mois de juillet et 5 scolaires pendant le mois d'août, pour l'exécution des travaux d'accompagnement (entretien – embellissement).

Acquisition parcelle cadastrée section D n°1182 - Propriété Plaine de l'Ain Power SAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1182, d'une contenance d'environ 881 m², sise en zone N, lieu-dit «Le Pré du Frêne», propriété Plaine de l'Ain Power SAS, à l'euro symbolique, honoraires non compris.

Acquisition parcelles cadastrées section B n°382, 383, 384, 394, 396, 397, 398 et 493 - Propriété Meyet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°382, 383, 384 et 398, d'une contenance d'environ 3 260 m², sises en zone UB et B n° 394, 396, 397 et 493, d'une contenance d'environ 7 300 m², sises en zone N, lieu-dit «Au Village», propriété Meyet, tènement bâti d'habitation avec dépendances et non bâti, au prix de 456 000,00 €, honoraires non compris.

Acquisition 18 logements collectifs – « Clos Belle Hélène » - Propriété COFA SARL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 18 logements collectifs répartis dans 2 unités immobilières appelées bâtiments A et B d'un ensemble immobilier en Etat Futur d'Achèvement dénommé « Clos Belle Hélène », sis lieu-dit « Au Village », sur la parcelle cadastrée section B n°370, propriété COFA, pour une surface utile habitable globale à acquérir de 800,40 m², au prix de 1 640 820,00 € HT, soit 1 968 984 € TTC, honoraires non compris.

Acquisition parcelle cadastrée section E n°572 - Propriété Balmont

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 572, d'une contenance d'environ 2 124 m², sise en zone A, lieu-dit «Aux Honsains», propriété Balmont, au prix de 3 000,00 €, honoraires non compris.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales.

Utilisation du gymnase par le Lycée de St Sorlin – Année scolaire 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention bipartite d'utilisation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Commune – Décision modificative n° 26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

21-2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	(+)	1 500,00 €
21-2188 Autres immobilisations corporelles	(+)	3 500,00 €
23-2313 Constructions- en-cours	(-)	5 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

21-2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	(+)	1 200,00 €
23-2315 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours	(-)	1 200,00 €

Commune – Décision modificative n° 28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

21-2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	(+)	2 000,00 €
21-2184 Mobilier	(-)	2 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

21-2188 Autres immobilisations corporelles	(+)	1 200,00 €
23-2313 Constructions- en-cours	(-)	1 200,00 €

Commune – Décision modificative n° 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

21-2188 Autres immobilisations corporelles	(+)	21 000,00 €
23-2313 Constructions- en-cours	(-)	21 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

23-2315 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours	(+)	10 000,00 €
21-21578 Autre matériel et outillage de voirie	(-)	10 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

23-2315 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours	(+)	3 000,00 €
21-21578 Autre matériel et outillage de voirie	(-)	3 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

2315-222 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours –CIR	(+)	6 500,00 €
2315-200 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours - Autres	(-)	6 500,00 €

Commune – Décision modificative n° 34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

23-2315 Installations, matériel et outillage techniques – en-cours	(+)	10 000,00 €
21-2183 Autre matériel et outillage de voirie	(-)	10 000,00 €

Commune – Décision modificative n° 35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

2313-131	Constructions en-cours – Divers bâtiments communaux(+)	5 875,00 €
2313-259	Constructions en-cours – Micro-crèche	(+) 936,00 €
2313-258	Constructions en-cours – Maison médicale	(-) 6 811,00 €

Commune – Décision modificative n° 36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

2313-242	Constructions en-cours – Cœur du village	(+) 4 926,00 €
2313-261	Constructions en-cours – Nouvelle bibliothèque	(-) 4 926,00 €

Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2015 M14-M49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2016.

Participation à la protection sociale complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à la complémentaire santé de ses agents.

Questions diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 23 décembre 2015

Le Maire,



Marcel JACQUIN